



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Point 12.1	Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
Document	Documents A79/5, EB158/2025/REC/1, la résolution EB158.R1 et les décisions EB158(1) et EB158(2)
Action attendue	Prendre note du rapport, adopter les résolutions EB158.R1 et examiner les projets de décision suivant EB158(1) et EB158(2)
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur le **suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles** faite par l’Ethiopie au nom du Groupe africain

Le Sénégal réaffirme son engagement ferme dans la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), qui représentent aujourd'hui environ 53% des décès dans le pays (OMS) et constituent une priorité majeure de santé publique et de développement.

Des avancées significatives ont été enregistrées ces dernières années. La mise en œuvre du Plan d'accélération 2023-2025 a permis de traduire l'engagement politique en actions concrètes, notamment par l'intégration des interventions dans les politiques nationales et le renforcement des soins de santé primaires. L'opérationnalisation de la stratégie PEN-Plus a standardisé les protocoles de prise en charge de pathologies chroniques — hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires et drépanocytose — tout en améliorant la disponibilité des médicaments essentiels et les capacités des ressources humaines. L'intégration des données MNT dans le système national d'information sanitaire via la plateforme DHIS2 constitue également un progrès majeur. Par

ailleurs, la deuxième enquête nationale STEPS (2024) a fourni des données actualisées sur les facteurs de risque, incluant le tabagisme, l'alimentation, l'activité physique, l'alcool, la pollution, la santé mentale, et la santé buccodentaire permettant ainsi de mieux guider l'action sur les déterminants de santé.

Au-delà des aspects globaux, le Sénégal accorde une attention particulière aux maladies rares et insuffisamment intégrées dans les stratégies nationales. À cet égard, il soutient pleinement la décision EB158(2) relative à l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et autres troubles de la coagulation. Le Sénégal prend également note avec satisfaction de la résolution EB158.R1 sur la stéatose hépatique, chaînon manquant dans la lutte contre les MNT, et soutient son intégration dans les politiques nationales, compte tenu de ses liens avec l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Néanmoins des défis persistent en matière de financement durable, de ressources humaines qualifiées et de réduction des inégalités territoriales. Le Sénégal réaffirme sa volonté de renforcer la mobilisation des ressources domestiques, d'intensifier les partenariats et de promouvoir l'innovation — notamment par la digitalisation et la recherche opérationnelle — et appelle à un engagement accru de la communauté internationale.

Enfin, le Sénégal prend note avec satisfaction du rapport soumis et invite les États Membres à adopter les décisions EB158(1), EB158(2) et la résolution EB158.R1.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.